

DEMANDE DE PUBLICATION D'UNE FICHE DE POSTE

(FORMULAIRE DIRECTION GENERALE DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE)

INTITULE DU POSTE

ENSA BRETAGNE_MCFA_ATR

INTITULE LONG DU POSTE

Maître de Conférences Associé / ATR

REFERENCES DU POSTE

Référence ENSAB (code poste)

MCFA_ATR_02

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)

MCFA

Catégorie

A

Oui

Domaine fonctionnel

Enseignement supérieur recherche

Emploi de référence

RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001

Date de début de contrat :

01/09/2022

Quotité :

100 %, 320 h ETD

LOCALISATION DU POSTE

Région : Bretagne

Département : Ille et Vilaine

Adresse : Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne, 44 Bd de Chézy, 35064 Rennes

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

Sous tutelle du ministère de la Culture, l'ENSA Bretagne appartient au réseau des 20 écoles nationales d'architecture françaises. Située au centre de Rennes, elle accueille 600 étudiants, dont certains étrangers, répartis entre la Licence, le Master et le Doctorat, et 60 candidats à l'HMONP ; elle propose également des sessions de formation continue. L'admission se fait *via* Parcoursup, sans critère de filière de baccalauréat, ou par validation des acquis (env. 15/an). L'enseignement, dispensé par plus de 60 enseignants avec le concours de 35 agents, s'organise autour de cours théoriques et d'ateliers de projet couvrant l'ensemble des champs disciplinaires liés au métier d'architecte. Dans le programme pédagogique 2022-2027, le cycle Licence a pour objectif de délivrer un socle de compétences fondamentales ; le cycle Master, organisé en domaines d'études, offre des ateliers de projet communs aux M1 et M2, des séminaires de savoirs et des approfondissements. En complément de ce cursus général, qui inclut des stages obligatoires et la possibilité d'une mobilité internationale, plusieurs spécialisations sont proposées : un cursus d'architecte-ingénieur avec l'INSA Rennes, dès la Licence ; et, avec l'Université Rennes 2 : un Master en Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière (MOUI), une bi-diplomation Histoire, Théories, Critique de l'Architecture (HTCA) et un parcours au sein de l'Ecole Universitaire de Recherche "Approches créatives de l'espace public" (EUR-CAPS).

Présentation des activités scientifiques de l'école

Le **GRIEF (Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes)**, équipe d'accueil 7465, fédère les chercheurs de l'ENSAB. Il accueille également des doctorants au sein des **écoles doctorales Arts Lettres Langues (ALL)** et **Société Temps Territoires (STT)**.

Le GRIEF et l'ENSAB sont partenaires de l'**École universitaire de recherche CAPS** (Approches créatives de l'espace public) avec l'université Rennes 2 et l'EESAB (Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne).

Le GRIEF développe des recherches sur la pratique et la production architecturale d'un point de vue pluridisciplinaire. Y sont explorées des questions liées à la production de l'objet architectural, aux représentations et à la conception numérique, au territoire ou à la politique des territoires, au paysage, aux questions sociales, environnementales et de développement durable. Il favorise aussi le développement de travaux liant projet et recherche. La réponse collective à des appels à projets et le développement de partenariats régionaux, nationaux ou internationaux est encouragée. L'organisation de temps d'études communs (journées d'étude et colloques) et leur valorisation par des publications vise à développer une réflexion partagée autour de deux axes.

Axe : Conception, formes, pratiques

Les activités de recherche développées portent sur l'étude des formes architecturales, urbaines, paysagères, sociales et politiques en tant que formes à concevoir et à construire, mais aussi en tant que formes à analyser dans leurs modalités de médiation et dans leurs contextes sociologiques, historiques et politiques. Les recherches se concentrent sur la définition de concepts et d'outils permettant d'analyser les nouvelles pratiques opératoires et leur adaptation à la réalité complexe de l'acte de construire.

Cet axe comprend 4 programmes : Hybridation des usages et innovations formelles ; Transgresser l'espace normé ; Habiter et construire sous la mer (Réseau scientifique thématique ARCHES portant sur les habitats en milieux extrêmes) ; Conception générative : pensée morphogénétique.

Axe : Architecture bas carbone

Considérant que la transition écologique nécessite la réinvention d'une architecture bas carbone, ce groupe thématique s'intéresse à la prise en compte des ressources d'un point de vue environnemental, social et territorial. Les architectures existantes et contemporaines sont abordées depuis le cycle de production de la matière jusqu'aux techniques constructives et la mise en œuvre des matériaux.

Architecture bas carbone s'inscrit dans le **Réseau « Ensa Eco »** de l'enseignement de la transition écologique dans les ENSA, impulsé par le Ministère de la Culture.

Cet axe comprend 2 programmes : Ecomatériau : recherche partenariale (Université Rennes 2, IAUR, Science Po Rennes, Insa Rennes, Ensa Bretagne) consacré à un matériau biosourcé à base de terre pour la construction contemporaine ; Habiter la terre, recherche sur les aspects techniques, sociaux et architecturaux de la construction en terre.

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

Missions et activités principales

- **Charges pédagogiques :**

L'ENSAB est reconnue pour accorder une place importante aux cultures et aux pratiques artistiques. Le champ ATR-APV axe ses enseignements sur l'apprentissage des processus de la création artistique et sur leur théorisation pour développer l'art en école d'architecture. L'enseignant·e recruté·e contribuera à la diffusion des pédagogies de l'expérience, de l'action, du faire, au travers de l'enseignement de la sculpture, du volume et de la matière en établissant une relation avec la question de l'environnement.

En tant que plasticien.ne sculpteur·ice, c'est-à-dire en parfait·e connaisseur·seuse des questions volumiques et spatiales, il·elle saura manipuler et agencer matériaux et visions dans l'espace. Préoccupé·e par la lumière et l'emprise de la « forme » à toutes les échelles, le·la candidat·e orientera sa pédagogie de sorte à inventer le faire. Les aspects techniques seront maîtrisés et enseignés. L'enseignement sera associé à l'atelier maquette de l'école qui met à disposition moyens, espaces et savoirs partagés des moniteurs.

Les apprentissages de la construction, par l'expérience de la matière, s'effectueront à échelle 1 et sauront faire évoluer l'étudiant·e vers la connaissance des matériaux et des techniques.

Les notions de collage et d'assemblage, chères à la sculpture moderne et contemporaine, mettront en place les enjeux artistiques avec ceux des usages.

Ces cultures et ces pratiques liées aux volumes et à l'espace seront mises en relation avec un apprentissage du dessin contemporain afin d'élargir les problématiques de la représentation.

En licence :

Les enseignements d'ATR de Licence sont organisés selon deux formats pédagogiques complémentaires :

- des enseignements semestriels organisés sur 12 semaines
- un enseignement annuel intensif, organisé sur une semaine et porté par le champ ATR.

Les enseignements hebdomadaires se composent d'une heure de cours de théorie de l'art (12h CM, face à la promotion entière : une centaine d'étudiants) articulée avec trois heures de pratique (36hTD) par groupe d'environ 25 étudiants.

L'intensif est un format qui offre un temps à part, continu (une semaine banalisée et 24 heures à répartir), et s'adresse à toute la promotion.

L'enseignant-e sera responsable ou co-responsable de deux enseignements hebdomadaires. Il-elle assurera seul-e l'enseignement théorique du cours hebdomadaire et assurera l'un des 4 ateliers de TD.

Il coordonnera l'équipe des enseignants de TD et assurera également la coordination d'un intensif. Pour ces deux exercices, il-elle pourra constituer une équipe d'enseignant-e-s contractuel-les.

Il-elle participera en outre à un voyage d'étude annuel de promotion, porté par le champ TPCAU.

Semestre 1 :

Licence 2 - E331 : Cours « Phénomène et relation » (12h CM et 36h TD soit 56h HETD). Co-responsabilité avec un enseignant associé.

Licence 2 - E313 : Voyage Europe : 36h TD, en coordination avec l'équipe pédagogique de semestre et notamment le champ TPCAU.

Semestre 2 :

Licence 1 - E231 : Cours « Volume et matière » (12h CM et 36h TD soit 56h HETD). Co-responsabilité avec un enseignant associé.

Licence 2 - E431 : Cours « Présence et événement » (12h CM et 36h TD soit 56h HETD). Responsabilité.

Licence 2 - E432 : Intensif « Construire le vide » (24h HETD). Coordination.

Le contenu de l'enseignement théorique et les travaux pratiques sont à développer en correspondance avec les thèmes semestriels du nouveau programme et les sous-thèmes spécifiques aux arts plastiques et visuels :

S1 échelles – sous-thème « perception et récit »

S2 usages – sous-thème « volume et matière »

S3 habiter – sous-thème « phénomène et relation »

S4 construction – sous-thème « présence et événement »

S5 existant – sous-thème « transformation et rencontre »

S6 territoires et utopies – sous-thème « exploration et création »

Piloté par les arts plastiques et visuels, l'intensif est un lieu d'exploration de nouvelles pédagogies mobilisant la transversalité de pensées et de pratiques. L'enseignement peut être développé en dehors de l'école, associé à des lieux relais d'accueil.

Les thématiques des intensifs sont : en Licence 1 : « action dessinée » ; en Licence 2 : « construire le vide » ; en Licence 3 « problématiser par l'art ».

En Master :

Le master est organisé en domaines d'étude : *Hybridation, Instrumenter, Transition, Traversées*. Chaque domaine regroupe des enseignant-e-s de différents champs disciplinaires et articule différents enseignements : des ateliers de projet, structurés de manière verticale (M1, M2) intégrant la préparation du PFE ; un séminaire de recherche et d'encadrement des mémoires ; des enseignements dits d'approfondissement (CM & TD).

L'enseignant-e présentera un projet d'inscription dans l'un des quatre domaines d'étude proposés par l'ENSAB en précisant son implication dans les enseignements suivants :

Semestre 1 :

E712/E912 : Atelier de projet : participation à hauteur de 22h TD

E721/E921 : Séminaire recherche : participation à hauteur de 24h TD

Semestre 2 :

E812 : Atelier de projet : participation à hauteur de 22h TD

E821 : Séminaire recherche : participation à hauteur de 24h TD

Le synopsis du programme pédagogique 2022-2027 est accessible ici :

<https://www.rennes.archi.fr/enseignement-2/>

Autres charges :

L'enseignant(e) recruté(e) participera activement aux instances de l'école et ses différentes commissions, à la définition et à l'actualisation permanente du projet pédagogique de l'ENSA de Bretagne.

La participation à l'évaluation des étudiants, à la journée portes ouvertes, aux réunions pédagogiques et aux conseils et jurys de fin de semestres et de fin de cycles est obligatoire.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE**1 - Expériences et compétences souhaitées**

- L'enseignant-e recruté-e sera un-e artiste praticien-ne pouvant justifier d'une formation en école nationale supérieure d'art ou formation équivalente. Il-elle devra avoir une pratique artistique contemporaine avérée.

- L'enseignant devra justifier d'une solide expérience en enseignement dans le champ ATR APV d'une école d'architecture.

- Durée d'expérience professionnelle calculée à partir de la date d'obtention du diplôme : 5 ans minimum.

2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)**3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil**

- Formation artistique en école des Beaux-Arts : DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique) ou formation supérieure en arts plastiques équivalentes (École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs par exemple)

4 - Profil du candidat recherché :

Il-elle aura une expérience d'enseignement et sera capable travailler en transversalité, co-construire des pédagogies et coordonner des équipes avec des savoirs faire de collaborations et de coopérations.

- Capacité de travail en équipe ;
- Capacité à encadrer un groupe d'étudiants ;
- Bienveillance & sens de l'écoute et d'adaptation aux rythmes et niveaux d'étudiants aux profils variés.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608981/>

Liste de pièces à fournir :

- Déclaration de candidature avec référence du poste visé et coordonnées du candidat
- Note d'intention pédagogique (2 pages max) en lien avec les unités d'enseignement visés
- Diplôme le plus élevé requis pour l'enseignement : doctorat ou diplôme universitaire, qualification ou titre estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement
- Curriculum vitae
- _Copie de la carte d'identité et de la carte vitale (ou attestation)
- Toutes pièces utiles attestant de l'expérience en lien avec la discipline enseignée si les conditions de diplômes ne sont pas remplies justifiant au 1/01/2022 d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les ENSA autre qu'une activité d'enseignement de 3 ans dans les 5 dernières années.

L'ensemble des documents ci-dessus, sera fourni en français ou le cas échéant traduit par un traducteur assermenté, à défaut la candidature sera écartée.

PRECISION : LE NON RESPECT DES MODALITES D'ENVOI DES PIECES DEMANDEES, DU FORMAT ET DU NOMBRE DE PAGES ENTRAINERA L'IRRECEVABILITE DE LA CANDIDATURE

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le conseil pédagogique et scientifique sur proposition de la commission de recrutement de l'ENSA Bretagne

CANDIDATURE

Candidatures à adresser par mail (format PDF) à

recrutementenseignants@rennes.archi.fr

Personne à contacter

anne-marie.havard@rennes.archi.fr (contenu fiche de poste)

Autre personne à contacter

sandrine.quideau@rennes.archi.fr, (procédure)

Adresses électroniques uniquement

CALENDRIER :

Date limite de réception des dossiers par mail : **23/06/2022** (Minuit délai de rigueur, les candidatures reçues postérieurement ne seront pas examinées)

Date prévisionnelle des entretiens : **Semaine 28 : 11 et 12/07/2022** -présence indispensable requise si dossier de candidature présélectionné).